



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est donné par la soussignée, conformément aux dispositions des articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé en date du 29 octobre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 375, rue Principale Saint-Ferdinand durant les heures d'ouverture.

Toute personne désireuse de faire une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour le nouveau rôle doit le faire avant le 1^{er} mai 2026.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au centre administratif de la MRC de L'Érable, ainsi que sur le site Internet de la MRC (erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/evaluation-fonciere);
- être déposée avant le 1^{er} mai 2026, au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, G6L 2K1, ou transmise par courrier recommandé;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement n° 256 de la MRC de L'Érable et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, le tout avant le 1^{er} mai 2026.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 30 octobre 2025.



Viviana Magazzu, greffière-trésorière